



Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne

Envoyé en préfecture le 24/10/2025
Reçu en préfecture le 24/10/2025
Publié le 24/10/2025
ID : 051-285109161-20251024-LAPI_25_AM-AR

LISTE D'APTITUDE AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la MARNE,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L523-1 et L523-5,
- Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
- Vu les propositions des autorités territoriales,
- Vu l'arrêté relatif aux lignes directrices de gestion en matière de promotion interne du 1^{er} juillet 2021,
- Considérant la valeur professionnelle de chacun des fonctionnaires et notamment leur aptitude à exercer des responsabilités de niveau plus élevé et leur capacité à accomplir des tâches d'une plus grande complexité ou nécessitant des connaissances plus étendues,

DECIDE

Article 1^{er} : La liste d'aptitude au titre de la promotion interne (année 2025) au grade d'agent de maîtrise territoriale est fixée ainsi qu'il suit :

Au titre du 1° et du 2

- **Monsieur DESAINTJEAN Jean-Eric**, né le 20/07/1970
- **Monsieur FEIGRE Jonathan**, né le 10/05/1982
- **Monsieur FERY Yannick**, né le 29/07/1975
- **Monsieur HARLIN Matthieu**, né le 18/06/1987
- **Madame LADIESSE Muriel**, née le 26/06/1967
- **Madame LAMBERT Valérie**, née le 10/07/1970
- **Monsieur MOREL Félix**, né le 10/11/1967
- **Madame PACAUD Catherine**, née le 09/08/1969
- **Monsieur PAYSSERAND Georges**, né le 25/04/1966
- **Monsieur PERARDOT Cyril**, né le 28/01/1985

Article 2 : La date d'effet de cette liste est fixée au **24 octobre 2025**.

Article 3 : Tout agent inscrit sur la liste d'aptitude et non nommé au terme d'un délai de deux ans peut faire l'objet d'une réinscription sur cette liste à deux reprises sous réserve de faire connaître, un mois avant le terme, son intention d'être maintenu sur ladite liste.

Article 4 : Le Président du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à Monsieur le Préfet de la Marne,
- affiché au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne,
- notifié aux intéressés,
- transmis à tous les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 22 octobre 2025

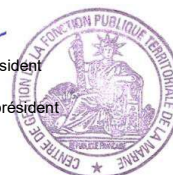
Le Président,

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Le Président,
Patrice VALENTIN

Patrice VALENTIN

Signé électroniquement par : Le président
Date de signature : 23/10/2025
Qualité : Signature des PDF par le président



Transmis au Représentant de l'Etat le : 24 octobre 2025
Affiché au Centre de Gestion le : 24 octobre 2025